PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société ABBISOL
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 126 rue du Roucagnier – 34400 Lunel-Viel
RCS Montpellier 530 058 296

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 02 avril 2026,

Les associés de la société ABBISOL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Présents

- Monsieur Bruno GALICHET
- Monsieur Bruno BLASQUEZ

Les associés représentant la totalité des parts sociales composant le capital social étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.
Préalablement aux décisions, l'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire aux apports Mr Guillaume BELLAICHE en date du 02 juillet 2025, relatif à l'évaluation des apports réalisés dans le cadre de l'opération.
Monsieur Bruno Galichet et Monsieur Bruno BLASQUEZ président la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Agrément de la société CLAMEL en qualité d'associée
2. Agrément de la société THIDIL en qualité d'associée
3. Constatation de la cession des parts sociales détenues par Monsieur Blasquez
4. Constatation de la nouvelle répartition du capital social
5. Fin des fonctions de gérant de Monsieur Blasquez
6. Pouvoirs pour formalités

RÉSOLUTION PREALABLE– APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux apports de Mr Guillaume Bellaiche en date du 02 juillet 2025, approuve les évaluations qui y sont contenues.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Agrément de la société CLAMEL

L'assemblée décide d'agréer la société CLAMEL, EURL au capital de 125 000 €, RCS Montpellier 989 984 893, siège social 143 route de Lunel-Viel – 34400 Saint-Just, en qualité d'associée de la société ABBISOL.
Cet agrément intervient suite aux opérations d'apport et de cession de 50 parts sociales et à l'acquisition de 20 parts sociales cédées par Monsieur Bruno Blasquez au profit de la société CLAMEL. La société CLAMEL détiendra ainsi 70 parts sociales.

BB BG

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Agrément de la société THIDIL

L'assemblée décide d'agréer la société THIDIL, SASU au capital de 100 €, RCS Montpellier 990409849 siège social 51 rue du Cheval Blanc -34400 Saint-Just en qualité d'associé de la société ABBISOL. Cet agrément intervient à la suite de l'acquisition de 30 parts sociales cédées par Monsieur Bruno Blasquez. La société THIDIL détiendra ainsi 30 parts sociales.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Constatation de la cession des parts

L'assemblée constate la cession par Monsieur Bruno Blasquez de l'intégralité de ses 50 parts sociales pour un prix global de 125 000 €, réparti comme suit :

- CLAMEL : 20 parts pour 50 000 €
- THIDIL : 30 parts pour 75 000 €

Les modalités de cette cession sont définies dans l'acte de cession signé entre les parties.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Nouvelle répartition du capital

Suite aux opérations d'apport et de cession, le capital social de la société ABBISOL est désormais réparti comme suit :

CLAMEL : 70 parts (70 %)
THIDIL : 30 parts (30 %)
Total : 100 parts (100 %).

CINQUIÈME RÉSOLUTION – Fin des fonctions de gérant

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bruno Blasquez de ses fonctions de gérant dans le cadre de son départ à la retraite. Monsieur Bruno Galichet demeure gérant de la société ABBISOL.

SIXIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités légales.

Fait à Lunel-Viel, le 02 avril 2026
Signatures : *(Réalisé en 4 exemplaires)*

Bruno BLASQUEZ

Bruno GALICHET



